

Número 1 - Julio/Diciembre 2015

REVISTA PASAJES

ISSN 2448-5659



RED INTERNACIONAL DE INVESTIGADORES Y PARTICIPANTES SOBRE INTEGRACIÓN EDUCATIVA



MÉXICO

Portada: Carmina Hernández - México



REVISTA PASAJES
RIE – UICSE – FESI – UNAM



CEPU-ICAT

CUERPO DIRECTIVO

Directora

Dra. Blanca Estela Zardel Jacobo

*Universidad Nacional Autónoma de México,
México*

Subdirectora

Dra. Patricia Brogna

*Universidad Nacional Autónoma de México,
México*

Editor

Drdo. Juan Guillermo Estay Sepúlveda

Universidad de Los Lagos, Chile

Editor Adjunto

Drdo. Rodolfo Cruz Vadillo

*Universidad Popular Autónoma del Estado de
Puebla, México*

Enlace Internacional

Drdo. Silvia Laura Vargas López

*Universidad Autónoma del Estado de
Morelos, México*

Lic. Héctor Garate Wamparo

Universidad de Los Lagos, Chile

Cuerpo Asistente

Traductora: Inglés – Francés

Lic. Iliá Zamora Peña

Asesorías 221 B, Chile

Traductora: Portugués

Lic. Elaine Cristina Pereira Menegón

Asesorías 221 B, Chile

Diagramación / Documentación

Lic. Carolina Cabezas Cáceres

Asesorías 221 B, Chile

Portada para este Número

Carmina, México

COMITÉ EDITORIAL

Mg. Emilia Adame Chávez

SEP Quintana Roo, México

Dr. Luiz Alberto David Araujo

*Pontificia Universidad Católica de Sao Paulo,
Brasil*

Dra. Patricia Brogna

*Universidad Nacional Autónoma de México,
México*

Dra. Mónica Leticia Campos Bedolla

Universidad Mondragón-UCO, México

Dra. Gabriela Croda Borges

*Universidad Popular Autónoma del Estado de
Puebla, México*

Mg. Rodolfo Cruz Vadillo

*Universidad Popular Autónoma del Estado de
Puebla, México*

Mg. Mabel Farfán

Universidad de Tolima, Colombia

Dra. Elizabeth Guglielmino

*Universidad Nacional de la Patagonia,
Argentina*

Dra. Blanca Estela Zardel Jacobo

*Universidad Nacional Autónoma de México,
México*

Lic. Sandra Katz

Universidad Nacional de La Plata, Argentina

Dra. María Noel Míguez

Universidad de La República, Uruguay

Dr. Joan Jordi Montaner

Universitat de les Illes Balears, España



REVISTA PASAJES
RIIE - UICSE - FESI - UNAM



CEPU-ICAT

Dra. Lyda Pérez Acevedo

Universidad Nacional de Colombia, Colombia

Dr. Juan Antonio Seda

Universidad de Buenos Aires, Argentina

Mg. Claudia Peña Testa

*Universidad Nacional Autónoma de México,
México*

Mg. Silvia Laura Vargas López

*Universidad Autónoma del Estado de
Morelos, México*

Dr. Sebastía Verger Gelabert

Universitat de les Illes Balears, España

COMITÉ CIENTÍFICO INTERNACIONAL

Dra. Valdelúcia Alves da Costa

Universidad Fluminense, Brasil

Mg. Araceli Bechara

Asesora Consultora Independiente, Argentina

Dr. Gildas Brégain

Université de Rennes 2, Francia

Dr. Nicola Coumo

Università degli Studi di Bologna, Italia

Mg. Alfredo Flores

METONIMIA Chiapas, México

Ph. D. Alice Imola

Università degli Studi di Bologna, Italia

Dr. Alfredo Jerusalinsky

*Centro Dra. Lydia Coriat de Porto Alegre,
Brasil*

Mg. Juan David Lopera

Universidad de Antioquia, Colombia

Dr. Benjamía Mayer

Estudios 17, México

Dra. Lady Meléndez

*Universidad Nacional de Educación a
Distancia, Costa Rica*

Dr. Martial Meziani

INS HEA, Francia

Dr. Pedro Ortega

Universidad de Murcia, España

Mg. Wilson Rojas Arevalo

Universidad de Los Lagos, Chile

Mg. Valeria Rey

*Universidad Metropolitana de Ciencias de la
Educación, Chile*

Mg. Graciela Ricci

ADDEI, Argentina

Lic. Marcela Santos

Universidad de Casa Grande, Ecuador

Dr. Carlos Skliar

FLACSO, Argentina

Dr. Saulo Cesar paulino e Silva

Universidad de Sao Paulo, Brasil

Dra. Norelly Soto

Universidad de Medellín, Colombia

Mg. Viviana Vrsalovic Henríquez

Universidad de Los Lagos, Chile



REVISTA PASAJES
RIIE - UIHSE - FESI - UNAM



CEPU-ICAT

Indización

Revista Pasajes, se encuentra indizada en:



Información enviada a Latindex para su evaluación e indización.



REVISTA PASAJES
RIIE – UIICSE – FESI - UNAM



CEPU-ICAT

ISSN 2448-5659 – Publicación Semestral / Número 1 / Julio – Diciembre 2015 pp. 20-36

**LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SUR LES SOURDS DU XIX^E AU XXI^E SIÈCLE:
IDEE DE PROGRÈS VERSUS LANGUE DES SIGNES**

**LA MIRADA DE LA SOCIEDAD FRANCESA SOBRE LAS PERSONAS SORDAS DESDE EL
SIGLO XIX AL SIGLO XXI: IDEA DE PROGRESO VERSUS LENGUAJE DE SIGNOS**

Dra. Florence Encreve
Université Paris 8, Francia
encreve.florence@free.fr

Fecha de Recepción: 05 de abril de 2015 – **Fecha de Aceptación:** 18 de junio de 2015

Résumé

L'histoire des sourds en France (et également dans la plupart des pays industrialisés) est celle d'une mise à l'écart linguistique et sociale de personnes considérées comme infirmes, au nom de l'avènement du « progrès » scientifique et médical. Cette mise à l'écart a conduit dès la fin du XIX^e siècle, et tout au long du XX^e siècle, à considérer la surdité comme n'étant pas de nature à constituer une histoire spécifique et – par conséquent – à l'éloigner de la recherche historique. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que, en France, les historiens se penchent sur l'histoire des sourds en la réintégrant à l'histoire de la société française.

Des mots clés

Sourds – France – Europe – Langue des signes

Resumen

La historia de las personas sordas en Francia (e igualmente en la mayor parte de los países industrializados) es aquella de una marginación lingüística y social de personas consideradas como impedidas, en el nombre de la llegada del << progreso >> científico y médico. Esta marginación a llevado desde el fin del siglo XIX, y a todo lo largo del siglo XX, a considerar la sordera como un fenómeno que no está por naturaleza compuesta de una historia específica y - en consecuencia - para alejarla de la investigación histórica. Es sólo desde una decena de años que en Francia los historiadores se inclinan por la historia de las personas sordas en la reincorporación de la historia de la sociedad francesa.

Palabras Claves

Personas sordas – Francia – Europa – Lenguaje de señas

L'histoire des sourds en France (et également dans la plupart des pays industrialisés) est celle d'une mise à l'écart linguistique et sociale de personnes considérées comme infirmes, au nom de l'avènement du «progrès» scientifique et médical¹. Cette mise à l'écart a conduit dès la fin du XIX^e siècle, et tout au long du XX^e siècle, à considérer la surdité comme n'étant pas de nature à constituer une histoire spécifique et -par conséquent- à l'éloigner de la recherche historique. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que, en France, les historiens se penchent sur l'histoire des sourds en la réintégrant à l'histoire de la société française². En 1940, le philosophe allemand Walter Benjamin écrivait: «La tâche de l'histoire consiste à s'emparer de la tradition des opprimés» (Walter, 1991: 450) Il a été un des premiers à insister sur la nécessaire (ré)écriture de l'histoire du point de vue des opprimés, de ceux qui ont été vaincus sous les ruines, les «décombres» (Walter, 1991; 438), accumulés par une foi aveugle dans l'idéologie du progrès. Cette préoccupation n'est pas sans rappeler celle de l'historien Nathan Wachtel, qui publiait en 1971 son premier ouvrage: *La vision des vaincus, les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole 1530-1570* (Wachtel, 1971) où, dans une démarche alors novatrice en France³, il proposait de se décentrer du point de vue traditionnel européen pour présenter la conquête espagnole vue à travers le regard des populations du Pérou et du Mexique. Ces réflexions sont également partagées par l'historienne Michèle Riot-Sarcey (Colantonio y Fayille, 2014), pionnière de l'histoire du genre; elles l'ont conduite à sans cesse interroger les «impasses du progrès» (Riot-Sarcey, 1998: 24). Dans cette même optique, cet article se propose d'étudier le regard de la société française sur les sourds du XIX^e au XXI^e siècle, regard qui varie en fonction de l'évolution de cette dernière et notamment de son adhésion croissante à l'idée de progrès.

De 1800 à 1860: Les prémices

Au début du XIX^e siècle en France, les sourds sont principalement regardés socialement comme ils l'étaient au XVIII^e siècle, à savoir comme des infirmes. Et, en cette période, l'idée de progrès ne touche encore que des élites gouvernementales et certains de ceux qui y sont –par définition– les plus réceptifs: médecins, scientifiques et industriels. Qu'est-ce que l'idée de progrès? Il n'est pas inutile de préciser ici qu'une idéologie n'a pas

¹ Cet article est une version étoffée et complétée d'une communication prononcée lors du colloque franco-latino-américain de recherche sur le handicap, tenu à Paris les 10 et 11 juillet 2014, co-organisé par le programme «handicaps et sociétés» de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS-HEA).

² Les recherches historiques sur les sourds et la langue des signes en France datent des années 1970; cependant elles ne sont pas le fait d'historiens, mais par exemple de linguistes (cf. Christian Cuxac, *L'éducation des sourds en France depuis l'Abbé de l'Épée: aperçu linguistique et historique sur la langue des signes française*, thèse de doctorat en linguistique sous la direction de Frédéric François, 1980 – version publiée *Le langage des sourds*, Paris Payot, 1983) ou de sociologues (cf. Bernard Mottez, *Les Sourds existent-ils?*, Textes réunis et présentés par Andrea Benvenuto, Paris, L'Harmattan, 2006). La première thèse d'histoire sur les sourds et la société française date de 2008 (Cf. Florence Encrevé, *Sourds et société française au XIX^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Michèle Riot-Sarcey et de Christian Cuxac, université Paris 8, 2008; version publiée: *Les sourds dans la société française au XIX^e siècle, idée de progrès et langue des signes*, Grâne, Créaphis, 2012).

³ Il explique dans la préface: «Ma démarche était animée par une certaine sensibilité à la condition de ceux que notre société avait non seulement vaincus, mais encore exclus de sa mémoire.» (*Ibid.*, p. I.)

de pouvoir en tant que telle. Ce sont des êtres humains qui l'interprètent d'une certaine manière (variable selon les personnes), en fonction de leurs connaissances et de leurs objectifs propres et qui mettent ensuite en œuvre cette interprétation dans la société, au nom de cette idéologie.

En France, l'idée de progrès est conceptualisée dès le début du XIX^e siècle, même si déjà au XVIII^e siècle certains scientifiques⁴ sont sensibles à ce qu'elle recouvre. Comme l'explique François Guizot⁵ en 1829 dans *L'histoire de la civilisation en Europe*: «L'idée du progrès, du développement, me paraît être l'idée fondamentale contenue dans le mot de *civilisation*» (Guizot, 1851: 14) Selon lui, les sociétés sont en progrès constant, tant au niveau de l'amélioration du bien-être qu'à celui de la distribution plus équitable des produits de ce bien-être. Or ce qui permet à une société d'être nommée «civilisation», c'est le progrès des individus, et le progrès moral de l'humanité. Dans cette conception, l'homme (lequel s'améliore constamment) est considéré comme étant en lutte contre la nature (laquelle, elle, ne progresse pas), comme l'écrit Jules Michelet⁶ en 1831:

«Ce qui doit nous encourager dans cette lutte sans fin, c'est qu'au total la partie nous est favorable. Des deux adversaires, l'un ne change pas, l'autre change et devient plus fort. La nature reste la même, tandis que chaque jour l'homme prend quelque avantage sur elle. Les Alpes n'ont pas grandi, et nous avons frayé le Simplon⁷. La vague et le vent ne sont pas moins capricieux, mais le vaisseau à vapeur fend la vague sans s'informer du caprice des vents et des mers.» (Ehrard et Palmade, 1965: 236).

L'homme semble donc supérieur à la nature parce qu'il parvient à la maîtriser grâce à sa constante amélioration. Pour Jules Michelet comme pour François Guizot l'idée de progrès implique une dimension individuelle et une dimension sociale.

Or, appliquée aux sourds, cette croyance se traduit chez la plupart des entendants par la volonté de les guérir de leur surdité ou, à défaut, de les faire parler. Cette démarche, que l'on qualifie usuellement d'«oraliste», est avant tout liée à une méconnaissance de la langue des signes et à une vision ancienne de la surdité comme cause de limitation de l'intelligence. En effet, les sourds et la langue des signes sont l'objet de la curiosité des philosophes et des pédagogues depuis l'Antiquité⁸. On peut résumer ces débats en deux grandes tendances : le courant «aristotélien», ou «phonocentriste», représenté par ceux qui considèrent que l'ouïe est la porte d'accès exclusive des connaissances et donc de l'entendement humain ; et le courant «sensualiste», porté par ceux qui pensent que les autres sens peuvent suppléer le déficit de l'un d'entre eux.

⁴ Notamment, dans le domaine de la surdité, Jacob Rodrigues Pereire (1715-1780), inventeur d'une méthode pour enseigner la parole aux sourds; cf. Autin, Jean, *Les frères Pereire, le bonheur d'entreprendre*, Paris, Librairie académique Perrin, 1984, p. 16-18.

⁵ (1787-1874), historien et homme politique français (appartenant au mouvement des libéraux), plusieurs fois ministre et même président du conseil (en 1847) sous la monarchie de Juillet (1830-1848).

⁶ (1798-1874), historien et homme de lettres français (républicain).

⁷ La première route carrossable permettant de traverser les Alpes, construite sur l'ordre de Napoléon I^{er}, fut ouverte au col de Simplon en 1807 (cf. Jean Ehrard, Guy Palmade, *L'histoire*, Paris, Armand Colin, 1965, p. 236n).

⁸ Cf. à ce sujet Encrevé, Florence, De l'abbé de l'Épée à l'abbé Tarra. La conversion des ecclésiastiques catholiques à la méthode orale dans l'éducation des sourds (1760-1880), *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 238 (t. 97/2011), p. 103-120.

Selon les phonocentristes, la langue des signes – qu'ils ne connaissent pas, il faut le souligner – n'est qu'une prothèse forcément imparfaite du français et elle ne permet pas de développer les facultés intellectuelles de ceux qui la pratiquent, car ils l'imaginent limitée par son iconicité⁹. Selon les sensualistes, la vue peut remplacer l'ouïe et la langue des signes peut aisément remplacer la langue parlée car elle permet tout autant de développer l'intelligence. Les sourds eux-mêmes sont très majoritairement favorables à cette dernière façon de voir, puisqu'ils constatent quotidiennement qu'ils peuvent tout exprimer en langue des signes, y compris les concepts abstraits. Aujourd'hui, on peut considérer que ce débat est clos d'une certaine manière, puisque les études des chercheurs en psychologie cognitive (Courtin, 2000) et des linguistes (Cuxac, 2003) ont largement démontré les capacités structurelles de la langue des signes dans le développement de l'intelligence et dans l'expression de l'abstraction, ainsi que son importance pour l'accès aux connaissances. Cependant, on constate que les personnes influencées par les idées phonocentristes et par l'idéologie du progrès ont encore des difficultés à l'admettre totalement ; peut-être parce que cela représenterait alors pour eux un renoncement radical à ce en quoi ils ont toujours cru.

Un bon exemple du regard que les partisans de l'idée de progrès portent sur les sourds durant la période 1800-1860 est celui du docteur Itard (1774-1838). En 1800, Jean Marc Gaspard Itard est nommé médecin-chef à l'Institution (alors nationale) des sourds-muets de Paris. Il est l'inventeur de la première classification des différents types de surdités. C'est un proche du baron Joseph-Marie de Gérando (1772-1842) (Chappet et al, 2014), ce qui peut expliquer qu'il ait été nommé médecin-chef de l'Institution. En effet, de même que l'abbé Roch Ambroise Cucurron Sicard (1742-1822), directeur de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris de 1790 à 1822, le baron de Gérando est membre de la Société des observateurs de l'homme, créée en 1799 et dissoute en 1804 (Chappey, 2002) société issue de la Révolution dont le siège est situé dans les locaux de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris et qui a pour but – comme son nom l'indique – l'observation de l'être humain dans une visée encyclopédique. Les sourds-muets sont une des catégories de l'être humain qu'ils entendent étudier. C'est ce que réalise le docteur Itard, qui devient également membre de la Société des observateurs de l'homme par la suite.

Jean Marc Gaspard Itard est particulièrement connu pour avoir essayé d'éduquer l'enfant «sauvage» de l'Aveyron, qu'il baptise Victor. Capturé en 1797, puis à nouveau en 1799, cet enfant sauvage est confié à l'abbé Sicard en 1800, via la Société des observateurs de l'homme, puis à Itard qui se charge de son éducation durant cinq années. Itard effectue sur lui de nombreuses expériences afin d'étudier en détail son fonctionnement et celui des êtres humains en général. Et à partir de 1805, Itard se consacre aux élèves sourds de l'Institution; jusqu'en 1808 il tente sur eux des expériences, comme par exemple la suppuration du tympan¹⁰. Il souhaite également leur apprendre à

⁹ L'iconicité de la langue des signes est le lien qui relie un signe à ce qu'il représente. Au XX^e siècle, des linguistes comme Christian Cuxac, ont démontré que ce lien – bien que parfois fortement iconique – est arbitraire et conventionnel, comme le sont les mots des langues vocales. (Cf. Cuxac, Christian, «La langue des signes française (LSF): les voies de l'iconicité», *Faits de langue*, n° 15-16, Paris-Gap, Ophrys, 2000.)

¹⁰ Cf. Gaspard Itard Jean Marc, *Traité des maladies de l'oreille et de l'audition*, 2 t., seconde édition augmentée et publiée par les soins de l'Académie royale de médecine, Paris, Méquignon-Marvis fils, 1842; et Rattel Adjutor, Étude sur les médecins de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, depuis la fondation jusqu'en 1867, *Revue internationale des sourds-muets*, t. II, n° 9, déc. 1886, p. 269.

parler. Au début de ses expérimentations il ne considère pas la langue des signes comme un outil pédagogique efficace. Il pense plutôt qu'elle nuit à l'apprentissage de la parole. Toutefois, il faut souligner qu'en 1824 il juge l'association des deux plus intéressante et élabore alors une méthode dite «mixte», qu'en 1828 l'Académie de médecine juge favorablement.

Le docteur Itard est un bon exemple, mais il convient de remarquer que, même si en grande majorité ils professent les mêmes idées, ce n'est pas le cas de la totalité des médecins de ce début du siècle. Ainsi, par exemple, Prosper Menière (1799-1862), médecin-chef de l'Institution des sourds-muets de Paris de 1838 à 1862 (également botaniste et homme de lettres), présente un point de vue fortement original. En 1860, il écrit:

«Il n'est personne qui, en présence d'un sourd-muet, ne se demande si la guérison d'une aussi déplorable infirmité est impossible, et si l'on a épuisé tous les moyens d'arriver à ce résultat si désirable. [...] Et quand nous répondons qu'on ne guérit pas la surdi-mutité, qu'on a jamais guéri de sourds-muets, [...] ces curieux paraissent tout surpris, et même incrédules, tant on a de peine à croire à l'incurabilité d'une maladie qui n'altère en rien la santé de l'individu.» (Prosper, 1860: 1).

On le voit, il ne pense pas comme ses confrères qu'il est possible de guérir la surdité et il considère indispensable l'utilisation de la langue des signes (qu'il pratique lui-même) dans leur instruction. (Prosper, 1853: 181).

En cette période des débuts du XIX^e siècle, l'oralisme et la langue des signes sont donc globalement acceptés aussi bien l'un que l'autre, notamment parce que l'État, somme toute récemment issu de la Révolution de 1789, n'a pas encore les moyens de prendre position et d'imposer une vision plutôt qu'une autre. En 1838, on dénombre 32 établissements accueillant des enfants sourds sur un total estimé à 22 000 sourds-muets en France (Piroux, 1838: 1) (soit un taux de scolarisation des enfants sourds de 23% environ, contre 31% pour les enfants entendants¹¹). L'oralisme, comme les expérimentations médicales sur les sourds, ont pour visée tout autant de mieux comprendre la surdité que de tenter de guérir les sourds, c'est-à-dire de les faire devenir entendants. Cependant, la médecine n'est en qu'à ses débuts et ces expérimentations restent marginales. A la faveur de la renommée de l'abbé de l'Épée (1712-1789)¹², essentiellement due au XIX^e siècle à la campagne de promotion qu'un petit groupe de sourds à Paris – menés par Ferdinand Berthier (1803-1886), professeur sourd à l'Institution des sourds-muets de Paris – réalisent depuis 1834 (Encreve, 2013: 145-161), la langue des signes est encore langue d'enseignement.

De 1860 à 1945: le triomphe de l'idée de progrès

A partir des années 1850-1860, consécutivement à la perception tangible des premiers effets de la révolution industrielle (réduction des distances grâce au chemin de

¹¹ Cf. Encrevé André, Grondeux Jérôme, La culture populaire en France, dans Jean-Paul Bled (dir.), *Religion et culture dans les sociétés et les États européens de 1800 à 1914*, Paris, CNED-SEDES, 2001, p. 225-243. Voir également James B. Whitney, Patrick J. Harrigan, Raymond Grew, «La scolarisation en France 1829-1906 », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1984, volume 39, n°1, p. 116-157.

¹² L'abbé Charles-Michel de l'Épée est le premier en France à avoir ouvert une école pour sourds à Paris (en 1760) où l'instruction se faisait en réutilisant la langue des signes des élèves.

fer, amélioration de l'espérance de vie, etc.), l'idée de progrès se diffuse peu à peu dans la société française; de plus en plus de personnes y sont réceptives, pas seulement les politiciens, les industriels et les médecins (avec, comme toujours, des exceptions, comme par exemple l'écrivain Charles Baudelaire¹³). Conjointement, à partir des années 1860-1870, on constate que la médecine prend un tournant décisif. Le nombre de docteurs croît et la médecine commence à être mieux acceptée. Comme l'indique Jacques Léonard: «A partir des années [18]70, s'accélère une phase de progrès scientifiques qui confèrent brusquement à la nouvelle médecine une autorité accrue» (Léonard, 1978: 119), notamment le développement de la médecine expérimentale et celui de la bactériologie. Alors que pendant les deux premiers tiers du XIX^e siècle, les médecins n'inspirent guère confiance aux Français, car ils ne sont pas considérés comme capables de guérir la plupart des maladies, la médecine acquiert un nouveau pouvoir, sinon sur la population, du moins auprès des élites gouvernementales républicaines. Cet élément est crucial pour les sourds, car les médecins ont alors davantage de poids qu'au début du siècle, notamment dans les institutions.

On l'a vu, depuis 1800 les médecins en poste à l'Institution des sourds-muets de Paris profitent de leur position pour faire avancer les connaissances sur la surdité et pour réaliser des expériences dans le but de guérir les sourds. Mais malgré ces expériences, cet idéal leur reste inaccessible; alors, à défaut, ils cherchent à faire approcher les sourds le plus près possible de ce qu'il définissent comme la «normalité», c'est-à-dire à les faire parler. Or vouloir faire parler les sourds plutôt que de leur laisser utiliser la langue des signes est une forme de contrôle de leur corps. Utiliser la langue des signes, ne pas essayer de guérir les sourds, ni de les faire parler reviendrait pour ces médecins à *accepter l'inacceptable*, à renoncer à tout tenter pour les faire bénéficier du progrès. (Blanchet, 1850-52 I; XIII) Toutefois, l'élément problématique est qu'ils agissent sans demander aux sourds leur avis sur la question, car ils considèrent que ces derniers ne peuvent savoir ce qui est bien pour eux, ni ce qui est bon pour l'évolution de la société en général, à l'instar de personnes malades qui ne peuvent connaître aussi bien que les médecins le traitement qui va les guérir. Les sourds eux-mêmes refusent cette mise à l'écart «pour leur bien» qui conduit à les infantiliser et tentent de résister à l'influence croissante de cette vision médicale (Encreve, 2013), malheureusement sans succès.

Jules François René Ladreit de Lacharrière (1833-1903), médecin-chef de l'Institution de Paris de 1867 à 1899, symbolise le regard de ces médecins de la deuxième moitié du XIX^e siècle sur les sourds. Il est favorable à l'enseignement de la parole articulée et de la lecture sur les lèvres, car à l'instar des médecins comme Itard, il considère que la surdité entrave le développement de l'intelligence:

«Chez l'enfant, la surdité empêche le développement du langage, et le fait oublier. Elle arrête les progrès de l'intelligence et place l'enfant dans un état d'infériorité dont il se ressentira toujours. Si, en effet, la vue nous permet d'apprécier tout ce qui revêt une forme, toutes les idées morales, les conceptions de l'esprit, nous sont transmises par le sens de l'ouïe» (Lacharrière, 1884 T.13: 540).

¹³ Cf. Baudelaire Charles, *Les Fleurs du Mal*, Paris, Gallimard, 1972, p. 229-230: Malgré les secours que quelques cuistres célèbres ont apporté à la sottise naturelle de l'homme, je n'aurais jamais cru que notre patrie pût marcher avec une telle vélocité dans la voie du progrès. Ce monde a acquis une épaisseur de vulgarité qui donne au mépris de l'homme spirituel la violence d'une passion.

Selon lui, même instruit à la parole, à l'écriture ou à la langue des signes un sourd aura certes davantage de vie sociale, mais il ne profitera pas pleinement de la vie sociale et intellectuelle.

Par ailleurs, en cette deuxième moitié du siècle, les notions de dégénérescence et d'infériorité trouvent de l'écho auprès de certains médecins qui les réhabilitent. Comme l'explique le philosophe Michel Foucault, elles ont été conçues au XVIII^e siècle: «On inventait, dès avant la Révolution, une des grande hantise du XIX^e siècle, et déjà on lui donnait un nom ; on l'appelait "la dégénération"» (Foucault, 1961: 469). A la fin du XIX^e siècle, les médecins se réapproprient les idées de vieillissement dégénératif de l'être humain au fil des générations. Ils lui prêtent des conséquences lourdes sur la destinée de l'homme et ils mettent beaucoup d'espoir dans l'idée de régénérescence. Par exemple, le psychiatre Bénédict-Augustin Morel (1809-1873) publie en 1857 un *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine, et des causes qui produisent ces variétés maladives* (Morel, 1857), dans lequel il considère que l'hérédité joue un rôle significatif dans les maladies mentales. Particulièrement après la défaite de la France lors de la guerre contre l'Allemagne de 1870-1871, ses idées font leur chemin dans les milieux français qui croient au progrès, y compris chez certains républicains. Avec le développement de l'anthropologie¹⁴ et les débats suscités par la parution de l'ouvrage de Charles Darwin (1809-1882) dont le livre *De l'origine des espèces* paraît en Angleterre en 1859 (Darwin, 1862), les médecins estimant de leur devoir de jouer un rôle social et public plus important vont donc tenter de combattre la dégénérescence. Leur implication est en quelque sorte légitimée par l'évolution des théories scientifiques.

Pour ce qui concerne les sourds, les médecins de cette deuxième moitié du siècle vont s'attacher à étudier ce phénomène et à réfléchir aux moyens d'y remédier. Ainsi, Ladreit de Lacharrière observe l'existence de familles entières de sourds dans l'Institution de Paris. Le lien avec l'hérédité, s'il n'est pas prouvé, est du moins fortement supposé. Les médecins qui, comme lui, considèrent la surdité comme une «déficiência fonctionnelle», tentent de contrecarrer la transmission de la surdité en prônant l'interdiction des mariages entre sourds. Ce qui revient pour eux à guérir, non pas les sourds eux-mêmes, mais leurs descendants. Leurs aspirations rejoignent les théories sur l'inégalité des individus, auxquelles – il faut le souligner – tous les médecins n'adhèrent pas forcément: dès lors que les sourds sont perçus, du fait de leur surdité, comme moins intelligents que les entendants, un lien hiérarchique est logiquement instauré (les sourds sont inférieurs aux entendants) et cette conception est légitimée par certains scientifiques.

Bien qu'il ne soit pas médecin, Alexander Graham Bell (1847-1922)¹⁵ a lui aussi étudié le sujet. Enseignant depuis 1868 à des enfants sourds de Londres la méthode mise au point par son père pour enseigner la lecture sur les lèvres, le *Visible Speech* (Melville, 1867), son objectif est de rendre les sourds à la société par le biais de la parole articulée. A l'instar des médecins français, il accorde une importance prépondérante à la parole et aux liens qu'il suppose essentiels entre audition et pensée. Dans une démarche bien plus

¹⁴ L'anthropologie naît officiellement en France en 1859 avec la fondation de la Société d'anthropologie de Paris par Paul Broca et dix-neuf autres médecins.

¹⁵ Scientifique écossais, puis canadien, également professeur de parole auprès d'enfants sourds; sa mère et sa femme étaient sourdes parlantes.

radicale, citons encore Charles Richet (1850-1935)¹⁶, qui consacre dans son livre paru en 1919 un chapitre complet à l'«élimination des anormaux». Il soutient:

«C'est barbare que de forcer à vivre un sourd-muet, un idiot, un rachitique. Ce qui fait l'homme c'est l'intelligence. Une masse de chair humaine sans intelligence humaine, ce n'est rien. Il y a là de la mauvaise matière vivante qui n'est digne d'aucun respect ni d'aucune compassion. Les supprimer résolument, ce serait leur rendre service, car ils ne pourront jamais que traîner une misérable existence.» (Richet, 1919: 164 et Caril, 2004:99).

La conception de la surdité comme déficience par rapport à une norme, qui plus est une déficience supposant l'atrophie des fonctions intellectuelles, conduit certains scientifiques à élaborer des théories eugénistes extrêmes. Ainsi en France, on constate qu'à partir de la deuxième moitié du siècle, la langue des signes est de moins en moins acceptée et la parole est de plus en plus valorisée, dans la société en général, mais aussi dans les écoles. En 1858, on dénombre 47 écoles pour sourds, chiffre qui s'élève à 54 en 1866 puis à 70 dans les années 1880 (Button, 2008: 72). Or à partir des années 1850, l'oralisme prend davantage d'ampleur dans l'éducation des sourds au détriment de la langue des signes. Hormis les deux Institutions nationales (Paris et Bordeaux) qui continuent d'utiliser la langue des signes (tout en proposant aussi des cours de parole), ainsi que quelques écoles comme celle de Lyon dirigée par un sourd, Claudius Forestier (1810-1891), la plupart des autres établissements connaissent une mutation pédagogique vers l'oralisme, absolu ou non, que les sourds ne sont pas assez nombreux proportionnellement pour contrer. Cette évolution «oraliste» aboutit à la proscription officielle de la langue des signes des établissements d'éducation pour sourds à la suite de l'application de la méthode orale «pure» en 1880, consécutivement au congrès de Milan (Encreve, 2013), et, dans les faits, à l'infériorisation sociale des sourds. Désormais, tous les enseignements sont obligatoirement dispensés par la parole (même les enseignements généraux), que les élèves doivent saisir uniquement par le biais de la lecture labiale, et la langue des signes est bannie de la totalité de l'espace éducatif: cour de récréation, dortoirs, couloirs, etc. Les élèves n'ont pas la permission de l'utiliser (même entre eux) et sont invités à la déconsidérer. En outre, seuls les enfants évalués par les médecins comme «aptes» à recevoir l'enseignement de cette méthode orale «pure» sont scolarisés (les établissements pour sourds ne dépendant pas du ministère de l'Instruction public, la scolarisation obligatoire votée en 1882 ne s'applique pas à eux), c'est-à-dire globalement ceux qui ont le plus de restes auditifs ; les autres, les plus sourds ou les myopes, sont catégorisés comme «idiots» ou «semi-idiots» et ils sont exclus de l'enseignement (Encreve, 2013). Quant à ceux qui sont admis dans les établissements d'éducation, on ne leur apprend que des métiers manuels à pratiquer isolément, constat qui contredit dans les faits la volonté manifestée lors du congrès de Milan d'intégrer les sourds à la société grâce à la parole (Encreve, 2013). Les raisons de l'adoption par la France d'une telle réforme radicale sont multiples, notamment : l'adhésion des républicains (à la tête de tous les organes du pouvoir depuis 1879) à l'idée de progrès, la volonté de faire bénéficier tous les Français de l'égalité issue des principes de 1789 et interprétés comme une égalité de moyens (identiques pour toute la population, en l'occurrence ici d'avoir accès à la langue française), l'amertume de la défaite contre l'Allemagne et la volonté du gouvernement de raviver le sentiment patriotique des Français via l'uniformisation linguistique (phénomène dont les langues régionales sont également victimes), la rivalité entre agents du ministère de l'Intérieur (qui gère les établissements

¹⁶ Vice-président de la Société française d'eugénisme à partir de 1920, il reçoit le prix Nobel de médecine et de physiologie en 1913 pour ses recherches sur l'anaphylaxie.

pour sourds depuis 1800) et des membres du ministère de l'Instruction publique (qui aimeraient récupérer la tutelle de ces établissements d'instruction). Il est d'ailleurs intéressant de constater que la domination de l'oralisme dans l'éducation des sourds touche la plupart des autres pays industrialisés de cette fin de siècle, même si tous ne proscrivent pas la langue des signes comme la France: *a minima*¹⁷ l'Allemagne, l'Italie, l'URSS¹⁸, le Royaume-Uni, les États-Unis¹⁹, et même – plus tard – le Japon²⁰.

Dès lors, malgré les protestations des sourds eux-mêmes, leur corps est davantage soumis à une forme de contrôle d'abord éducatif (auprès des enfants), puis social : afin de les faire parler, on les empêche d'utiliser leurs mains. Au XX^e siècle, allant de pair avec la montée croissante de l'adhésion à l'idée de progrès par les sociétés des pays industrialisés, ce contrôle du corps des sourds s'amplifie, jusqu'à aboutir à l'adoption de lois autorisant la stérilisation forcée aux États-Unis, en Europe du Nord et, dans un cadre différent, à l'extermination de sourds sous l'Allemagne nazie : la première loi de stérilisation (pour certains malades, handicapés et délinquants) est promulguée en 1907 aux États-Unis, d'abord dans l'Indiana, puis dans d'autres États, dont le Connecticut et la Californie en 1909. A partir des années 1930, l'eugénisme se développe encore plus, notamment en Suède et en Norvège. Comme l'indiquent André Pichot et Jacques Testart: «Les années 1930 furent la grande époque de l'eugénisme, y compris aux États-Unis où les stérilisations, légales depuis longtemps, se multiplièrent. C'est dans l'Allemagne nazie qu'il fut le plus virulent; quatre cent mille personnes y furent stérilisées [dont des sourds] entre 1934 et 1945. Soixante-dix mille d'entre elles furent gazées en 1940-1941 dans des centres spéciaux; ceux-ci fermèrent en 1941 sous la pression de l'opinion publique, mais l'extermination reprit ensuite sous d'autres formes et fit probablement entre quatre-vingts mille et cent trente mille autres victimes.»²¹ Le corps des sourds est donc de plus en plus soumis à une forme de contrôle social correctif tel que l'a décrit Michel Foucault (Foucault, 1961: 469). Des expérimentations du début du XIX^e siècle visant à les faire devenir entendants, on est passé à une dépossession de leur corps à travers l'interdiction d'utiliser leurs mains pour communiquer et l'obligation de passer par la parole que – par définition,

¹⁷ Les recherches restent encore à faire pour étudier si l'oralisme s'impose ou non dans *la totalité* des pays industrialisés à la suite de l'adhésion des gouvernements et des populations à l'idéologie du progrès.

¹⁸ Cf. à ce sujet les travaux de la britannique Claire Shaw, par exemple 'Speaking in the Language of Art': Soviet Deaf Theatre and the Politics of Identity during Khrushchev's Thaw, *The Slavonic & East European Review*, 91, 4, 2013, p. 759-786.

¹⁹ Même si le Royaume-Uni et les États-Unis, par exemple, en raison de leur organisation structurelle déconcentrée ne peuvent imposer l'oralisme et proscrire la langue des signes comme en France, pays on ne peut plus centralisé. Cf. Florence Encrevé, *Les sourds dans la société française au XIX^e siècle, idée de progrès et langue des signes, op. cit.*, p. 337-338.

²⁰ Sur l'éducation des sourds au Japon, cf. Simon Rodrigues, *La mise en place des structures de l'éducation des sourds-muets au Japon 1860-1890*, mémoire de maîtrise de langue et civilisation japonaise sous la direction d'Emmanuel Lozerand, Institut national des langues et civilisations orientales, 2003. D'après ses recherches, le congrès de Milan n'a eu qu'un impact indirect au Japon, mais la méthode orale s'y est également imposée, dans les années 1915-1925, notamment à la suite de la visite d'Alexander Graham Bell en 1898, de recherches effectuées en 1915 par un professeur de l'école de Tokyo sur les méthodes pratiquées en Occident et de l'installation en 1921 d'un couple de missionnaires américains s'inspirant du modèle des écoles oralistes.

²¹ Cf. Pichot André, *La société pure: de Darwin à Hitler*, Paris, Flammarion, 2001; Anne Carol, *Histoire de l'eugénisme en France, Les médecins et la procréation XIX-XX^e siècles*, Paris, Éd. du Seuil, 1995; Brigitte Lemaine, Stéphane Gatti, *Témoins sourds, témoins silencieux*, Saint-Maur, FotoFilmEcrit, 2000.

puisqu'ils n'entendent pas – ils ne contrôlent eux-mêmes jamais totalement, mais aussi à travers le contrôle de leur descendance et (à l'extrême) leur élimination physique.

Depuis 1945: la lente renaissance de la langue des signes

Depuis 1945 et la fin de la Deuxième Guerre mondiale qui a mis un coup d'arrêt au développement des idées eugénistes, on constate que l'idée de progrès prend une nouvelle forme. Le bilan des dommages causés par les deux guerres mondiales (lors desquelles les «progrès» de la science – les gaz chimiques, par exemple – ont causés bien davantage de morts militaires et civils que les guerres précédentes), ne permet plus de croire en l'amélioration inexorable des sociétés, au bonheur collectif de l'humanité grâce au progrès. Toutefois, l'idéologie du progrès persiste et ne disparaît pas. Elle se circonscrit et se transforme en une croyance davantage individuelle dans les bienfaits de la technique et la technologie, y compris médicale; la dimension collective perd son sens eschatologique qu'elle pouvait recouvrir au XIX^e siècle. La période dite des «Trente Glorieuses»²², correspond à un moment de renaissance économique de la France, de «modernisation», de développement technique et technologique important, impulsée – entre autres – par la concurrence que se livrent l'URSS et les États-Unis dans la conquête de l'espace et qui les conduit à réaliser des prouesses techniques et technologiques inédites. Dans ce contexte, la croyance dans l'idée de progrès (que l'on peut qualifier de «modernisée») appliquée aux sourds persiste: si l'être humain est capable d'aller dans l'espace et de marcher sur la Lune, il peut parvenir à faire entendre les sourds... Bien entendu, comme au XIX^e siècle, cette croyance n'est pas forcément partagée par tous, il existe des personnes qui la critiquent dès les années 1950, comme le philosophe Paul Ricoeur (Ricoeur, 1955) par exemple. Cependant, de même qu'à la fin du XIX^e siècle, on peut dire que la majorité de la population garde sa confiance dans l'idée de progrès modernisée.

Ce contexte économique et social empêche les sourds de pouvoir agir sur leur condition. Le contrôle de leur corps est toujours présent, de même que la proscription de la langue des signes, malgré les protestations des sourds et même si – par pragmatisme – quelques établissements autorisent au fil du temps leurs élèves à utiliser la langue des signes en dehors de la classe (entre eux, dans la cour de récréation ou dans les dortoirs notamment). L'enseignement de la parole et par la parole est toujours obligatoire et se perfectionne même grâce au développement technique de nouveaux matériels, comme les oscilloscopes. La justification du contrôle du corps des sourds par les médecins trouve une nouvelle légitimité avec l'évolution de la technologie. Le développement des prothèses auditives et l'amélioration technique des outils d'aide à la «rééducation» de la parole réactivent la vision médicale, normative et réparatrice (correctrice) de la surdité. L'appareillage le plus symbolique de cette évolution reste l'implant cochléaire. Les premières expériences datent de la fin des années 1950, mais les premiers essais d'implantation sur un être humain ont lieu au milieu des années 1970. Pour être posé, cet appareil nécessite d'ouvrir l'os du crâne pour introduire à l'intérieur de l'oreille interne un dispositif qui est ensuite relié par aimant à un deuxième dispositif positionné à l'extérieur du crâne. Cette opération chirurgicale est obligatoirement suivie d'un apprentissage correctif et «rééducatif» avec un orthophoniste. Autant dans les années 1970, les

²² Appellation de plus en plus contestée aujourd'hui, cf. Céline Plessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, *Une autre histoire des «Trente Glorieuses», modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La découverte, 2013.

premières expérimentations visaient essentiellement les adultes, autant depuis une vingtaine d'années les médecins implantateurs insistent sur la nécessité d'opérer les enfants, de plus en plus tôt, comme l'indique aujourd'hui le docteur Claude-Henri Chouard sur son site internet:

«Mais cette urgence est encore plus grande chez le très jeune enfant. Car privé d'information sonore le cerveau auditif s'atrophie. L'expérimentation animale le confirme. Chez le cobaye totalement assourdi à sa naissance, on observe une atrophie des noyaux auditifs cérébraux, mais cette atrophie est largement empêchée par un implant cochléaire fournissant aux centres du cerveau les informations sonores nécessaires à leur développement. Cependant cette action prophylactique de l'implant n'est obtenue que si celui-ci est placé suffisamment tôt, avant une date critique de quarante-cinq jours chez le cobaye, qui correspond chez l'homme à l'âge de deux à cinq ans environ»²³

On note ici l'utilisation des expressions «cerveau auditif» et «centres du cerveau» pour désigner les circuits nerveux; or ce vocabulaire, qui vise probablement à la vulgarisation, peut éventuellement être mal interprété par des parents d'enfants sourds et les conduire à se demander si l'absence d'implant cochléaire ne pourrait pas générer une atrophie du cerveau de leur enfant. Ce n'est pas sans rappeler les arguments développés par les partisans de la vision phonocentriste antique et qui considèrent que le développement intellectuel ne peut se faire correctement que par le biais de l'ouïe. Par ailleurs, la notion d'«urgence» de l'intervention conduit ces médecins implantateurs à réaliser cette opération sur des bébés, avec tous les risques que cela comporte. Pour leur part, les sourds signants sont globalement opposés, certains même de manière virulente, à l'implantation systématique sur des enfants²⁴ alors que le pronostic vital de ces derniers n'est pas en jeu et que – du fait de leur jeune âge – ils n'ont pas pu donner leur avis sur la question. De ce fait, on constate que cette forme d'appareillage cristallise particulièrement de nos jours les tensions entre le «corps» médical et le «corps» sourd. D'un côté les médecins ne comprennent pas pourquoi des sourds s'opposent à l'avancée du progrès technique et ne souhaitent pas en faire profiter tous ceux qui le pourraient. De l'autre côté les sourds accusent les médecins de mettre en danger la vie des enfants, de vouloir «faire disparaître» les sourds et de nier les aspects positifs de leur langue, de leur culture et donc de leur existence. Bien entendu, tous les médecins ne professent pas le même point de vue ; on retrouve à la tête des unités hospitalières d'information et de soins des sourds (UNISS) en France des médecins qui ne cherchent pas à «guérir» les sourds de leur surdité et qui pratiquent eux-mêmes la langue des signes durant leurs consultations, comme par exemple (pour n'en citer qu'un) le docteur Jean Dagron à Marseille, dont le dernier livre sur la santé et les sourds revient sur le chemin parcouru depuis ces vingt dernières années (Dagron, 2008). Dans la préface de son ouvrage, le médecin Didier

²³ Il ajoute: «Chez le jeune enfant l'implant cochléaire va aussi éviter, au moins en partie, cette atrophie, pourvu que cet appareillage soit placé très tôt. Cette date critique, avant laquelle l'intervention doit avoir lieu pour être la plus satisfaisante, est encore floue, mais elle est certainement comprise entre 1 à 2 ans et 8 à 12 ans. C'est pourquoi c'est maintenant dès l'âge de 2 ans que les surdités congénitales ou néonatales sont implantées, et dans ces cas les résultats, même s'ils sont longs à être obtenus, sont alors particulièrement satisfaisants.» Cf. le site internet: <http://recorlsa.online.fr/implantcochleaire/notice.html#principe> (consulté en septembre 2014).

²⁴ Cf. par exemple les sites internet: <http://noetomalalie.hypotheses.org/270> (consulté en septembre 2014); <http://www.oss2007.org/a-propos/> (consulté en septembre 2014). Cf. également l'avis rendu sur ce sujet en 1994 par le Comité consultatif national d'éthique: <http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis044.pdf> (consulté en septembre 2014).

Sicard, président d'honneur du comité consultatif national d'éthique, présente également son point de vue:

«Quand le voile se déchire, quand l'effort se fait de traverser les apparences, on reste surpris de notre propre indifférence. [...] On peut alors comprendre, sans bien sûr pouvoir en faire le tour, le combat entre la médecine et la langue des signes. La médecine se sent boutée hors champ par cette langue. Elle n'y a pas accès. Elle n'y a pas de lieu d'accueil. [...] Elle propose alors de contourner le mieux possible le handicap par la stimulation sensorielle, la prothèse, l'implant; car l'oralité qui en découle lui donne le sentiment qu'avec elle tout ou presque sera réglé. [...] Il est évident que cette aide technique médicale constitue un progrès impressionnant. Mais à faire de la prothèse un substitut à l'être ou au moins à l'être communiquant peut constituer, et c'est le paradoxe, autant une avancée qu'une régression. Le corps objectivé par la médecine n'est pas la seule vérité du corps.»²⁵

On le voit, l'oscillation entre progrès pour les uns et régression pour les autres est tout autant d'actualité aujourd'hui qu'au XIX^e siècle. Ce n'est que depuis la fin des années 1970, consécutivement aux bouleversements sociaux nés de la fin des « Trente Glorieuses » (et qui touchent également d'autres pays industrialisés, comme les États-Unis par exemple), que les sourds commencent à militer pour la défense de leur langue et la reconnaissance de leur identité et de leur culture. Afin de mieux la faire connaître, ils commencent à enseigner leur langue à des entendants dans des associations et à la mettre en scène grâce au théâtre. Une émission télévisée voit même le jour entre 1979 et 1988, dans un programme télévisé pour enfants: «Mes mains ont la parole» dans laquelle des sourds racontent des contes en langue des signes et sont traduits en français en voix off. Grâce à cette mobilisation, la langue des signes a aujourd'hui retrouvé droit de cité et elle est de mieux en mieux acceptée. Tout d'abord, la loi 75-534 du 30 juin 1975 impose l'obligation scolaire pour les sourds, 93 ans après les entendants. Puis, l'article 33 de la loi 91-73 du 18 janvier 1991 abolit symboliquement la proscription de la langue des signes dans les établissements d'éducation en autorisant les parents à choisir une éducation bilingue pour leur enfant sourd (même si dans les faits, son application a été très difficile du fait du manque de structures réellement bilingues). Enfin, depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005, la langue des signes est désormais officiellement reconnue comme une langue à part entière et son enseignement est encouragé. La circulaire 2008-109 du 21-8-2008 du ministère de l'Éducation nationale précise d'ailleurs le statut constitutionnel de la langue des signes: «[...] la loi reconnaît à la langue des signes française (LSF) un statut de langue de la République au même titre que le français [...]». La langue des signes est devenue *de facto* la deuxième langue de la République française. Ainsi, en France, aux débuts du XXI^e siècle, on peut dire que la langue des signes et le corps des sourds sont de mieux en mieux acceptés. Pour autant, ils sont toujours soumis à une forme de contrôle social, notamment par le biais du dépistage précoce systématique de la surdité en maternité (décidé en 2012)²⁶ et de l'implantation proposée aux parents dès la première année de la vie de leur enfant. Cette situation d'« entre-deux », ni totalement favorable à la langue des signes, ni totalement favorable au point de vue médical, peut s'expliquer par l'évolution actuelle de l'idée de progrès. Depuis les années 2000, nous sommes à un moment charnière: le regard de la société, des individus, sur la croyance

²⁵ *Ibid.*, préface, p. 6-8.

²⁶ Cf. à ce sujet l'avis du Comité consultatif national d'éthique, rendu en 2007: <http://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/ethique-et-surdite-de-lenfant-elements-de-reflexion-propos-de-linformation-sur-le> (consulté en septembre 2014).

dans le progrès technique et technologique, modernisé, change. Cette évolution a commencé dès les années 1950, on l'a vu, mais elle commence à toucher la majorité de la population depuis une quinzaine d'années. Les Français ne sont plus majoritairement persuadés que le combat contre la nature va inexorablement se solder par la victoire de l'être humain; ils prennent plutôt de plus en plus conscience qu'il va falloir composer avec la nature, voire la protéger. C'est ce qu'on peut appeler l'idée d'écologie, de protection de l'environnement ou de la planète, qui est en train de prendre le pas sur l'idée de progrès modernisée. Il semble que les éléments déclencheurs de cette prise de conscience soient notamment, mais pas seulement, la découverte de l'appauvrissement et du « trou » dans la couche d'ozone dans les années 1980, la surmédiation de catastrophes naturelles entraînant la mort de milliers de personnes (comme le tsunami de 2004 en Indonésie, la tempête Xynthia en France en 2010, et surtout le tremblement de terre et le tsunami de Fukushima en 2011 qui a provoqué la plus grande pollution nucléaire depuis l'accident de Tchernobyl en 1986), le changement climatique prédit par les climatologues pour les décennies à venir, ou encore la démocratisation d'internet qui permet à tout un chacun de s'informer directement sur n'importe quel sujet. L'idée de progrès modernisée est en train de reculer majoritairement dans la société au profit de l'idée d'écologie. Et nous sommes donc à un moment charnière de l'évolution de la société qui conserve encore les traces de son histoire.

En conclusion, arrêtons-nous un instant sur cette citation de François Guizot, qui demandait au début du XIX^e siècle:

«En un mot, la société est-elle faite pour servir l'individu, ou l'individu pour servir la société? De la réponse à cette question dépend inévitablement celle de savoir si la destinée de l'homme est purement sociale, si la société épuise et absorbe l'homme tout entier, ou bien s'il porte en lui quelque chose d'étranger, de supérieur à son existence sur la terre.» (Guizot, 1851: 22-23).

Près de 200 ans après, il nous semble que la question reste d'actualité et que se pencher sur ces deux siècles d'évolution de la société française et de son regard sur les sourds peut aider à mieux saisir les principaux enjeux du temps présent.

Références

Autin, J. (1984). *Les frères Pereire, le bonheur d'entreprendre*. Paris. Librairie académique Perrin. 1984. p. 16-18.

Baudelaire, C. (1972). *Les Fleurs du Mal*. Paris. Gallimard. p. 229-230

Benjamin, W. (1991). Sur le concept d'histoire, dans *Écrits français*. Paris. Gallimard. p. 450.

Blanchet, A. (1850-1852). *La surdi-mutité, Traité philosophique et médical*. Paris. Labé. 2. vol. t. I. p. XIII.

Buton, F. L'éducation des sourds-muets au XIX^e siècle. Description d'une activité sociale. *Le Mouvement social*, avril-juin 2008. N° 223. p. 69-82. p. 72.

Carol, A. (1995) *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation XIX-XX^e siècles*. Paris. Éd. du Seuil.

Courtin, C. (2000). *Surdité, langue des signes et développement cognitif*. thèse de doctorat en psychologie cognitive. Université Paris V, Lille. Atelier national de reproduction des thèses.

Cuxac, C. (2000). La langue des signes française (LSF): les voies de l'iconicité. *Faits de langue*. N° 15-16. Paris-Gap. Ophrys.

Dagron, J. (2008). *Les silencieux, chronique de vingt ans de médecine avec les Sourds*. Paris. Presse Pluriel.

Darwin, C. (1862). *De l'origine des espèces, ou des lois du progrès chez les êtres organisés*, Traduit, préfacé et annoté par Clémence-Auguste Royer. Paris. Guillaumin.

Encreve, A. et Grondeux, J., (2001). La culture populaire en France, dans Jean-Paul Bled (dir.), *Religion et culture dans les sociétés et les États européens de 1800 à 1914*. Paris. CNED-SEDES. p. 225-243.

Encreve, F. (2013). La "famille" des sourds-muets face à l'idée de progrès au XIX^e siècle, *Revue d'histoire du XIX^e siècle*. N° 46/2013. p. 145-161.

Foucault, M. (1961). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris. Plon. p. 469.

Gaspard, I. (1842). *Traité des maladies de l'oreille et de l'audition*, 2 t., seconde édition augmentée et publiée par les soins de l'Académie royale de médecine. Paris. Méquignon-Marvis fils. 1842.

Guizot, F. (1851). *Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain*. 6^e édition. Paris. Masson.

Jacques, L. (1978). *La France médicale au XIX^e siècle*. Paris. Gallimard-Julliard. p. 119.

Lacharriere, J. (1884). *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales paru sous la direction de Dechambr.*, tome 13. 3^e série. p. 540-565. p. 540.

Morel, B. (1857). *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine, et des causes qui produisent ces variétés malades*. Paris. J.-B. Baillière.

Lemaine, B. et Gatti, S. (2000). *Témoins sourds, témoins silencieux*. Saint-Maur, FotoFilmEcrit.

Meniere, P. (1853). *De la guérison de la surdi-mutité et de l'éducation des sourds-muets, Exposé de la discussion qui a eu lieu à l'Académie impériale de médecine; avec notes critiques, réflexion, addition, et un résumé général*. Paris. Germer Baillière. p. 181.

Meniere, P. (1860). De l'expérimentation en matière de surdi-mutité, mémoire lu à l'Académie impériale de médecine dans sa séance du 11 septembre 1860, extrait de *La Gazette médicale de Paris*. Année 1860. Paris. Thunot et Cie. p. 1

Pichot, A. (2001). *La société pure: de Darwin à Hitler*. Paris. Flammarion.

Piroux, J. (1838). *L'ami des sourds-muets, journal de leurs parents et de leurs instituteurs, utile à toutes les personnes qui s'occupent d'éducation*. N°1 - novembre. Paris. Hachette. p. 1.

Plessis, C. ; Topcu, S. et Bonneul, C. (2013). *Une autre histoire des Trente Glorieuses, modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*. Paris. La découverte.

Rattel, A. (1886). Étude sur les médecins de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris. depuis la fondation jusqu'en 1867. *Revue internationale des sourds-muets*. t. II, n° 9, déc. p. 269.

Richet, C. (2004). *La sélection humaine*, Paris, F. Alcan, 1919, p. 164. Voir également Anne Carol. *Les médecins et la mort, XIX^e-XX^e siècles*. Paris. Coll. Historique. Aubier. p. 99.

Ricoeu, P. (1955). *Histoire et vérité*. Paris. Le Seuil.

Riot-Sarcey, M. (1998). *Le Réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIX^e siècle*. Paris. Albin Michel. p. 24.

Wachtel, N. (1971). *La vision des vaincus, les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole 1530-1570*. Paris. Gallimard.

Le regard de la société française sur les sourds du XIX^e au XXI^e siècle: idée de progrès *versus* langue des signes pág. 36

Whitney, J.; Harriegan, P. and Grew, R. (1984). La scolarisation en France 1829-1906. *Annales, Économies, Sociétés. Civilisations*. Volume 39. N°1. p. 116-157.

Para Citar este Artículo:

Encreve, Florence. Le regard de la société française sur les sourds du XIX^e au XXI^e siècle: idée de progrès *versus* langue des signes. Rev. Pas. Num. 1. Julio-Diciembre (2015), ISSN 2448-5659, pp. 20-36.

REVISTA PASAJES

RIIE – UIICSE – FESI - UNAM

Las opiniones, análisis y conclusiones del autor son de su responsabilidad y no necesariamente reflejan el pensamiento de la **Revista Pasajes**.

La reproducción parcial y/o total de este artículo debe hacerse con permiso de **Revista Pasajes**.